

CÉRÉALES DÉCORTIQUÉES

RONGEURS

RATS & SOURIS

Présentation

Type de produit	TP14 – Rodenticide
Type de formulation	Appât prêt à l'emploi sous forme de grains
Substance active	Bromadiolone (N°CAS 28772-56-7)
Concentration	0,0025% m/m
Amérisant	Benzoate de denatonium 10ppm

Informations réglementaires

Nom homologué : GRAIN BM 25

N° d'AMM : FR-2015-0015 / produit destiné à une utilisation par le grand public et les non professionnels.

Organismes ciblés : Rats noirs (*Rattus rattus*), rats bruns (*Rattus norvegicus*), souris (*Mus musculus*) et mulots (*Apodemus sylvaticus*).

Application : Utilisation en intérieur, autour des bâtiments, aux abords des infrastructures et dans les déchetteries.

Mode d'action

La Bromadiolone est un anticoagulant de deuxième génération. Les rongeurs meurent d'hémorragies internes. Les premiers symptômes apparaissent quelques heures après l'ingestion et la mort survient en moyenne 3 à 14 jours plus tard.

Mode et doses d'emploi

Le port des gants est recommandé. Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés. Le nombre de points d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

Contre les rats : 50 à 100 g de produit par poste d'appâtage.

Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres.

Contre les souris : 25 g de produit par poste d'appâtage.

Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 à 5 mètres.

Contre les mulots : 50 g de produit par poste d'appâtage.

Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 à 5 mètres.

Adapter le nombre de sachets de 25 g au traitement à effectuer. Ne pas ouvrir les sachets. Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâts quelques jours après la 1ère application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé. Retirer toutes les boîtes d'appâts après la fin du traitement. Se laver les mains après utilisation.

Élimination

Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés. Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé ni recyclé.



Réf. R9702 : Étui de 150g (6x25g) - Carton de 12 unités

Précautions d'utilisation

TP14. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et pour l'environnement. Utiliser les rodenticides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation. **NE PAS UTILISER DE RODENTICIDES ANTICOAGULANTS EN GUISE D'APPÂTS PERMANENTS** (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).

L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. En cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (si l'activité des rongeurs continue d'être observée), demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes :

- « ne pas déplacer ni ouvrir »
- « contient un rodenticide »
- « nom du produit ou numéro d'autorisation »
- « substance(s) active(s) »
- « en cas d'incident, contacter un centre antipoison N° ORFLA : +33 (0)1 45 42 59 59 »